



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 18 **votants** : 18

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Étaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;

Pouvoir : M. VEZIE François donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme NOËL Marie-Laure.

2024-07-070 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ- DU- DESERT ET ENEDIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La transition énergétique constitue un élément essentiel des enjeux de transition écologique. Le programme « Petites Villes de Demain » poursuit l'objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les centres ville, et porte de ce fait des ambitions fortes en matière de transition énergétique, que ce soit par la maîtrise des consommations privées (habitat et entreprises) ou publiques (éclairage public), par le développement de la production d'électricité à partir de sources renouvelables (objectif de développement du photovoltaïque notamment) ou encore par le déploiement d'infrastructures propices au développement des mobilités décarbonées (bornes de recharges pour véhicules et vélos électriques par exemple).

Enedis, en qualité de gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité, propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » sur les thématiques suivantes :

- Mise en œuvre de la transition écologique, opportunité pour le territoire, par la mise à disposition de données et un appui en termes d'analyse,
- Valorisation du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, ...) par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée,
- Intégration des communes dans leur territoire par des solutions de mobilité innovantes,
- Accompagnement des élus pour mener leur projet.

D'une durée de 3 ans, la convention proposée permet de renforcer les échanges entre Enedis et la collectivité, dans le respect des règles relatives à la protection des données individuelles, et établit des modalités de travail à même de suivre l'efficacité des mesures prises en matière de transition énergétique. La convention proposée n'implique aucun engagement financier de la part de la collectivité.

PROPOSITION

Monsieur le maire propose aux élus d'approuver le projet de convention de partenariat entre Enedis et la commune de Louvigné-du-Désert joint à la présente délibération.

DECISION

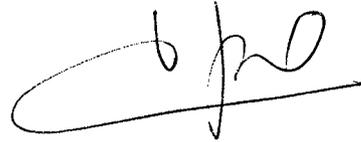
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.